

**PROVINCE DE QUÉBEC,
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

La séance ordinaire du conseil municipal eut lieu le lundi 3 avril 2023
à 19 h 00 à la bibliothèque municipale

PRÉSENCES :

Mesdames: Josée Beaulieu— Méliissa Boucher-Caron—Katy Nadeau

Messieurs: Guy Thibault—Alain Morin—Réjean Deschênes, maire

Absence : Hélène Durette

Et madame Denise Dubé, directrice générale, agissant comme
secrétaire d'assemblée.

Madame Eloïse René de Cotret, chargée de projets développement
et administration et monsieur Sébastien Bérubé, coordonnateur des
travaux publics sont aussi présents à cette réunion.

OUVERTURE :

Par quelques mots de bienvenue adressés à l'assistance, le maire fait
l'ouverture de la séance qui débute à 19h00.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Suivi et adoption du procès-verbal du mois de mars 2023;
4. Présentation et adoption des comptes;
5. Lecture du courrier;
6. Période de questions de 20 h à 20 h 30;
7. Voirie municipale :
 - a) Entretien des terrains;
 - b) Offre de service – débroussaillage
des bordures de chemins;
 - c) Demande de subvention ministère
des Transports;
 - d) Borne sèche
 - e) Formation CNESST
 - f) Demande de réparation chemin
Principal

8. Autonomie de gestion – Appels d’offres par soumissions;
9. Demande à l’état civil – Numéro de célébrant;
10. Citation de l’église;
11. Répartition des responsabilités des élus(es);
12. Demande de commandite – Duchesse des pompiers Saint-Louis-du-Ha! Ha! – Saint-Elzéar-de-Témiscouata;
13. Lettre d’appui – Acti-familles;
14. Appui service accès-emploi – aménagement des locaux;
15. Avis motion politique de gestion contractuelle;
16. Adoption du projet de règlement - Politique de gestion contractuelle;
17. Adoption des états financiers de la RIDT 2022;
18. Dossier eau potable;
19. Retour sur les différents comités;
20. Dossier Chargée de projets :
 - a) Suivis dossiers
 - b) Rapport jardins collectifs
 - c) Entériner résolution Prêt de salle comité des loisirs
 - d) Entériner résolution Plancher époxy centre des loisirs
 - e) Gouter des comités
 - f) Politique familiale et des aînés
 - g) Voisins Solidaires
 - h) Rapport PAPERS
21. Questions diverses :
 - A) Vente pour taxes
 - B) Dossier moules zébrées
 - C) Dossier transport interrégional
 - D) Taxe d’assise
 - E) Party employé
 - F) Location Bibliothèque et Nef
22. Période de questions (15 minutes);
23. Levée de l’assemblée.

2023 - 046

IL EST PROPOSÉ par : Mme Katy Nadeau;
 APPUYÉ par : Mme Josée Beaulieu;
 ET RÉSOLU à l’unanimité des conseillers (ères);

Que l’ordre du jour soit accepté en conservant le sujet « Questions diverses » ouvert.

PROCÈS-VERBAL :

CONSIDÉRANT que chaque personne présente à cette séance a pris connaissance des procès-verbaux;

2023 - 047

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères),

Que le procès-verbal de la réunion du 6 mars soit accepté en apportant les modifications mentionnées.

COMPTES DU MOIS DE FÉVRIER 2023

Agro Envirolab	RI 23630251	79.11\$	6706
Avantis Coopérative (Témiscouata-sur-le-Lac)	FC01593029	956.65\$	6707
Brandt Tractor	8917057	3290.04\$	6708
Buanderie RDL	647630, 650153, B- 402519	105.79\$	6709
Chèque annulé			6710
Carrefour du Camion	GI50645	86.23\$	6711
Réjean Deschênes	01-20230320	25.30\$	6712
Entreprise Camille Ouellet et Fils Inc	72805	2092.55\$	6713
Épicerie Chez Nancy	A0473933, A0475362	66.76\$	6714
Esstrac	P10232	579.73\$	6715
Fonds d'information sur le territoire	202300277843	10.00\$	6716
Jacques Larochelle	B 92025, B 92184, B92262, B 92263	8827.00\$	6717
Livraison ML	18613	11.64\$	6718
Macpek	50355859-00, 50355859-01- 74244622-00	401.10\$	6719
Martin Bastille Inc	223572	253.83\$	6720
Steve Morin	04-2023	25000.00\$	6721
Peterbilt Atlantic	59377Q, 59389Q	291.96\$	6722

SM Location	4710	70.16\$	6723
Surplus Général Tardif	363645, 364162	278.89\$	6724
Buropro Citation Inc	1788952-1	74.51\$	6725
Amélie Bossé	Duchesse pompiers	100.00\$	6726
Salaires employés	Mars 2023	20937.32\$	accesd
Salaires conseil	Mars 2023	3000.64\$	accesd
SAAQ	Immatriculation	5895.38\$	accesd
Bell	Fax	72.84\$	accesd
Ministère du Revenu du Québec	DAS mars 2023	9065.04\$	accesd
Loisirs et sport BSL	Adhésion 2023	75.00\$	accesd
RIDT	Quotes-parts	11155.74\$	accesd
	<u>Total des dépenses</u>	88371.62 \$	

Je soussignée, certifie par la présente qu'il y aura des crédits suffisants au budget 2023, pour les postes dont les montants prévus seront insuffisants, les factures seront payées à même les postes où il restera de l'argent, pour couvrir le paiement des factures présentées et acceptées par le conseil municipal.

Signé : _____

ACCEPTATION DES COMPTES :

2023 - 048

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
 APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que les comptes présentés soient acceptés.

ENGAGEMENT DU PERSONNEL POUR ENTRETIEN DES TERRAINS MUNICIPAUX

2023- 049

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault;
 APPUYÉ par M Alain Morin;
 ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (ères);

D'engager M. Pierre-Marc Caron pour faire l'entretien des terrains de la municipalité. Le taux horaire a été déterminé par le conseil municipal.

DEMANDE DE SUBVENTION MINISTÈRE DES TRANSPORTS

2023 – 050

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise la directrice générale à déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports pour l'amélioration du réseau routier.

DEMANDE DE RÉPARATION DU CHEMIN PRINCIPAL

ATTENDU qu'il y a eu une intervention incendie dans le village de Saint-Elzéar-de-Témiscouata le samedi 1 avril 2023 impliquant 3 brigades de pompiers.

ATTENDU que directeur du service incendie de Saint-Louis-du-Ha! Ha! Saint-Elzéar-de-Témiscouata a reçu des plaintes d'autres pompiers concernant un bout de route causant problème avec les camions incendie sur le chemin Principal.

2023 – 051

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;
APPUYÉ par M Alain Morin;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata demande au ministère des Transports de de réparer la section de route qui pose problème lors de déplacement d'urgence.

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata demande aussi au ministère des Transports d'installer une signalisation adéquate dans cette portion de route pour avertir les usagers de ralentir à ces endroits.

AUTONOMIE DE GESTION-APPELS D'OFFRES PAR SOUMISSIONS

ATTENDU que la municipalité n'a pas besoin d'aller en soumission pour les contrats de 25 000\$ et moins

ATTENDU que la directrice générale le pouvoir discrétionnaire d'accepter ou refuser les soumissions.

ATTENDU que les membres du conseil municipal peuvent suggérer le nom des entreprises pour qu'elles puissent soumissionner aux appels d'offres des projets pilotés par la chargée de projets, développement et administration, séance tenante.

2023 – 052

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;
APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise la chargée de projet, développement et administration à faire les appels d'offres des projets dont elle a la charge puisqu'elle consulte la directrice générale dans tous les dossiers.

DEMANDE À L'ÉTAT CIVIL – NUMÉRO DE CÉLÉBRANT PERMANENT

ATTENDU que M. Réjean Deschênes, maire procèdera à un mariage civil le 22 avril 2023;

ATTENDU que cette requête pourrait être renouveler par d'autres personnes qui en font la demande;

2023 – 053

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu ;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata demande à l'état civil du Québec que M. Réjean Deschênes obtienne un numéro de célébrant permanent pendant la période de son mandat de maire qui se termine en novembre 2025.

RÉPARTITION DES RESPONSABILITÉ DES ÉLUS(ES)

ATTENDU que des élu.es du conseil municipal sont nommé(es) pour représenter la municipalité auprès des organismes du milieu de même qu'à titre de responsable de certains dossiers;

ATTENDU que ces nominations n'ont pas pour effet une délégation de pouvoir et que les représentant.es sont toujours tenues de faire rapport (au moins oralement) de leurs activités;

2023 – 054

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault ;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata désigne, comme représentant(e), les membres du conseil suivants :

Comité de développement : Katy Nadeau
Alain Morin
Réjean Deschênes

RIDT : Alain Morin

Aqueduc : Alain Morin

Corporation des Hauts Sommets : Katy Nadeau
Réjean Deschênes

MADA : Hélène Durette

Bibliothèque : Hélène Durette

Horticulture : Hélène Durette

Affichage : Hélène Durette

Équipement : Guy Thibault

Entretien des chemins : Guy Thibault

Déneigement : Guy Thibault

Bâtiments : Guy Thibault

Service Incendie : Mélissa Boucher-Caron

Schéma couverture de risque
et plan de sécurité civile : Mélissa Boucher-Caron

Informers les citoyens : Mélissa Boucher-Caron

Loisirs : Josée Beaulieu

C.O.Q.A (Comité organisation
du 15^e anniversaire, 2024) : Josée Beaulieu

Comité de toponymie : Josée Beaulieu
Réjean Deschênes

Ressources Humaines : Réjean Deschênes

**DEMANDE DE COMMANDITE-DUCHESSE DES POMPIERS
SAINT-LOUIS-DU-HA! HA! SAINT-ELZÉAR-DE-TÉMISCOUATA**

2023 – 055

IL EST PROPOSÉ par Mme Katy Nadeau;
APPUYÉ par M. Guy Thibault;
ET RÉSOLU à la majorité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata donne un montant de 100\$ à Amélie Bossé, duchesse des pompiers dans le cadre de sa campagne de financement pour le tournoi des pompiers du 2 septembre 2023. Ce montant servira à acheter des billets pour le tirage au nom de la municipalité.

Mélissa Boucher-Caron se retire de cette décision

DEMANDE D'APPUI ACTI-FAMILLE

ATTENDU que l'organisme Acti-Famille désire aller plus loin dans leur offre de services aux familles du Témiscouata afin d'être attractif pour répondre davantage aux besoins des familles avec de jeunes enfants.

ATTENDU que l'organisme souhaitons aménager un milieu (intérieur et/ou extérieur) pour favoriser le développement moteur des 0-5 ans dans chacune de leurs maisons de la famille propre aux besoins et à la réalité de chacun des secteurs.

ATTENDU qu'Acti-Famille désire combler un besoin présentement inexistant au Témiscouata tel que des lieux qui permettent aux familles de se rassembler et de passer un bon moment en famille et/ou entre amis pour célébrer un évènement dans un milieu adapté pour les enfants.

2023 - 056

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata appuie le dépôt du projet « La psychomotricité pour tous » de l'organisme Acti-Famille auprès de la MRC de Témiscouata selon la politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie.

**APPUI À LA CONTINUITÉ DU PROJET PRÉPARATOIRE À
L'EMPLOI (PPE) DE SERVICE ACCÈS-EMPLOI**

ATTENDU QUE le PPE contribue à détourner annuellement plusieurs tonnes de matières résiduelles des sites d'enfouissement tout en permettant à la population d'avoir accès à faibles coûts à des meubles et éléments de base;

ATTENDU QUE les entreprises de la région vivent une importante pénurie de main-d'œuvre qui freine souvent leurs projets de développement;

ATTENDU QUE la MRC de Témiscouata est l'une des régions du Québec les plus pauvres de la province;

ATTENDU QU'IL est impératif d'amener les gens inactifs au marché du travail à insérer le marché de l'emploi et à contribuer au développement socio-économique de notre MRC;

ATTENDU QUE le programme comme le PPE de récupération de meubles offre davantage de flexibilité, touche une clientèle qui est plus éloignée du monde du marché du travail et que l'entreprise d'insertion à elle seule ne peut combler cette rupture de service que laisserait une cessation du programme PPE;

ATTENDU QUE Service Accès-Emploi, par son PPE, accompagne une clientèle plus éloignée et plus vulnérable dans leur intégration au marché du travail, dans leur réinsertion sociale et qu'ils les accompagnent dans plusieurs problématiques psychosociales;

2023 - 057

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu;

APPUYÉ par M Alain Morin;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata donne son appui afin que le projet préparatoire à l'emploi en récupération de meubles (PPE) de Service Accès-Emploi soit reconduit et appuyons son projet de rénovation de leurs locaux.

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 281-2023 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Avis de motion est par la présente donné par Alain Morin à l'effet qu'il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 281 - 2023 sur la gestion contractuelle dans la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata.

RÉSUMÉ DU PROJET DE RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DANS LA MUNICIPALITE DE SAINT-ELZÉAR-DE-TEMISCOUATA.

Le présent règlement sur la gestion contractuelle a pour objectif la transparence et la saine gestion des fonds publics ;

Il a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M., ce seuil étant de 121 200 \$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le ministre, d'un règlement en ce sens ;

RÈGLEMENT # 281 - 2023 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QU' une Politique de gestion contractuelle a été adoptée par la Municipalité le 6 décembre 2010, conformément à l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* (ci-après appelé « C.M. »)

ATTENDU QUE l'article 938.1.2 C.M. a été remplacé, le 1^{er} janvier 2018, obligeant les municipalités, à compter de cette dernière date, à adopter un règlement sur la gestion contractuelle, la politique actuelle de la Municipalité étant cependant réputée être un tel règlement;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite, comme le lui permet le 4^e alinéa de l'article 938.1.2 C.M. prévoir des règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être

adjudgé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 935 C.M.;

ATTENDU QU' en conséquence, l'article 936 C.M. (appel d'offres sur invitation) ne s'applique plus à ces contrats à compter de l'entrée en vigueur du présent règlement;

ATTENDU QUE le présent règlement répond à un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics;

ATTENDU QU' un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 3 avril 2023;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière mentionne que le présent règlement a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 C.M., ce seuil étant, de 121 200 \$, et pourra être modifié suite à l'adoption, par le ministre, d'un règlement en ce sens ;

2023 - 058

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
APPUYÉ par M Guy Thibault;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que le règlement sur la gestion contractuelle soit adopté

ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE LA RIDT 2022

2023 - 059

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères);

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata adopte le rapport financier de la RIDT au 31 décembre 2022.

ACHAT D'UNE 1 PORTE EXTÉRIEURE ET DE 5 FENÊTRES POUR LE CENTRE DES LOISIRS

ATTENDU qu'une demande de soumission par invitation a été envoyée à deux soumissionnaires

ATTENDU que Distribution Rioux., a soumissionné le montant de 4945.29\$.

ATTENDU que Unique Windows a soumissionné le montant de 5691.90\$.

EN CONSÉQUENCE :

2023 – 060

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin ;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte la soumission de Distribution Rioux pour faire l'achat des fenêtres et de la porte extérieure du centre des loisirs.

ACHAT DE LUMIÈRES DEL POUR LE GARAGE

2023 – 061

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu ;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata fasse l'achat de treize (13) lumières DEL selon la proposition d'éclairage d'Équipement Yves Landry au coût de deux-mille-deux-cent-soixante-deux dollars (2262.00\$) avant taxes.

DEMANDE DE PRÊT DE SALLE ACTIVITÉ DE GLISSADE-COMITÉ DES LOISIRS

2023 - 062

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu ;
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

De prêter la salle Rosa D Lavoie gratuitement au comité des loisirs pour leur activité de glissade intergénérationnelle du 11 mars 2023.

SOUSSION PLANCHER ÉPOXY CENTRE DES LOISIRS

ATTENDU qu'une demande de soumission par invitation a été envoyée à trois soumissionnaires

ATTENDU que seulement deux soumissionnaires ont répondu.

ATTENDU que Proluxy Surface a soumissionné le montant de vingt-et-un-mille-neuf-cent-seize et cinquante-trois dollars (21916.53\$).

ATTENDU que Béton Surface a soumissionné le montant de dix-huit-mille-trois-cent-quarante-six et dix dollars (18346.10 \$).

EN CONSÉQUENCE :

2023 – 063

IL EST PROPOSÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
APPUYÉ par M Alain Morin ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata accepte la soumission de Béton Surface pour faire le plancher en époxy au centre des loisirs.

ADOPTION DE LA POLITIQUE ET MISE EN PLACE DU COMITÉ DE SUIVI MADA

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata a réalisé la démarche MADA conformément aux engagements convenus dans le cadre du programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU QUE la municipalité Saint-Elzéar-de-Témiscouata accorde une grande importance à la qualité de vie des personnes âgées;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata tient à améliorer les conditions de vie des aînés et à les inclure dans la vie sociale de la communauté ;

2023 – 064

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault ;
APPUYÉ par Mme Katy Nadeau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

QUE la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata adopte la politique à l'égard des personnes âgées et son plan d'action d'une durée de 5 ans.

ATTENDU l'importance d'assurer le suivi et la mise en œuvre du plan d'action MADA;

2023 – 065

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin ;

APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu ;

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

QUE la municipalité Saint-Elzéar-de-Témiscouata procède à la création d'un comité de suivi sous la présidence de l'élu responsable des questions familiales et âgées (RQFA).

Ce comité sera composé des 4 membres suivants :

Hélène Durette; Élu(e) responsable des questions familiales et âgées
Eloïse René de Cotret; Chargée de projets
Denise Dubé; Directrice générale
Réjean Deschênes; Maire

LEQUEL comité aura le mandat :

D'effectuer le suivi du plan d'action à la lumière des progrès réalisés et des changements en cours dans le milieu.

De faire des recommandations au conseil municipal sur l'évolution des actions.

De poursuivre la réflexion sur l'évolution et l'émergence d'enjeux dans la communauté.

D'agir, au besoin, à titre d'agent de mobilisation pour favoriser la participation des actrices et des acteurs du milieu.

AUTORISATION POUR SIGNER LA DEMANDE DE FINANCEMENT- VOISINS SOLIDAIRES

ATTENDU QUE L'appel de projets Voisins solidaires financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives

Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés.

2023 – 066

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault ;
APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

D'autoriser Eloïse René de Cotret, Chargée de projets, développement et administration, à signer au nom de la municipalité de Saint-Elzéar-de-Témiscouata tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE LOISIR ET SPORT BAS-ST-LAURENT

2023 – 067

IL EST PROPOSÉ par M Guy Thibault ;
APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise Eloïse René de Cotret, chargée de projet, développement et administration à déposer un projet dans le cadre du programme de soutien financier pour des initiatives structurantes en loisir et en sport de Loisir et Sport Bas St-Laurent.

VENTE POUR TAXES

2023 – 068

IL EST PROPOSÉ par M Alain Morin ;
APPUYÉ par Mme Josée Beaulieu ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que le conseil municipal de Saint-Elzéar-de-Témiscouata autorise la directrice générale, Denise Dubé à demander un avis juridique pour les dossiers qu'elle juge nécessaires.

LOCATION BIBLIOTHÈQUE ET NEF

IL EST PROPOSÉ par Mme Josée Beaulieu;
APPUYÉ par Mme Mélissa Boucher-Caron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers(ères) ;

Que la municipalité accepte de louer la bibliothèque et la nef lors de célébration de mariage ou d'union civile au coût de soixante-quinze dollars (75,00\$) pour une heure.

Mélissa Boucher-Caron quitte la rencontre à 10:31 pour raison familiale

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 23 h 32, le maire déclare la levée de l'assemblée.
« Je, Réjean Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Directrice générale

Maire